

33 - Lancement d'une consultation pour prélèvements et analyses d'effluents non domestiques et de réseau, analyses des substances dangereuses, des paramètres généraux et de toxicité

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Département Eau et Assainissement de la Ville de Besançon gère la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et le traitement d'eau potable. Le réseau unitaire, qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales est équipé de déversoirs d'orage (DO) et reçoit des effluents non domestiques (END). Le service entreprend un suivi des effluents dans le cadre de la lutte contre les pollutions toxiques dispersées tant au niveau des rejets industriels qu'au niveau des déversoirs d'orage. La station de traitement des eaux usées doit répondre aux exigences réglementaires de la recherche des substances dangereuses (RSDE), de la toxicité d'effluent et d'analyses de paramètres globaux.

Un suivi est également effectué sur l'eau souterraine issue des zones de protection de captage.

Le Département Eau et Assainissement lancera donc une consultation pour réaliser ces analyses et prélèvements.

Elle se décompose en 3 lots :

1. Prélèvements et analyses des effluents non domestiques, prélèvements et analyses des déversoirs d'orage, analyses des substances dangereuses dans l'eau dans le cadre de RSDE et substances phytosanitaires d'eau souterraine (lot 1)
2. Analyses de paramètres en temps contraint (lot 2)
3. Analyses de toxicité d'effluents de la station de traitement des eaux usées (lot 3).

L'estimation du marché est de 440 000 € HT pour une durée d'un an avec possibilité de 3 reconductions.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à lancer la consultation pour prélèvements et analyses d'effluents non domestiques et de réseaux, analyses des substances dangereuses, des paramètres généraux et de toxicité ;
- à signer les marchés publics à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? Des abstentions ? 2. Pourquoi n'êtes-vous pas d'accord avec mon analyse ?

M. Julien ACARD : Ce n'est pas qu'on n'est pas d'accord, c'est que nous ne sommes pas dans les commissions, donc nous ne nous prononcerons pas là-dessus.

M. LE MAIRE : C'était une simple demande. Donc deux abstentions».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.